

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 32  
Votes exprimés : 32  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
25 mars 2025  
Date d'affichage :  
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –  
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN -  
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR POUR LA MICRO-CRECHE**

Dans le cadre de la préparation de l'ouverture de la micro-crèche de L'ISLE SUR SEREIN, il convient de créer un poste de directeur.

Ainsi, il est envisagé de créer un poste, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour assurer les fonctions de directeur de la micro-crèche.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Assurer le suivi technique de l'établissement ainsi que l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du projet,
- Assurer la gestion administrative de la structure,
- Accompagner et coordonner l'activité des agents chargés de l'accueil des enfants,
- Veiller au bien-être des enfants et développer une culture de la bientraitance,
- Accueillir, orienter et assurer la coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux.

Ce poste peut être occupé par un agent du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des puéricultrices territoriales et des agents sociaux territoriaux. Le recrutement va donc être lancé sur tous les grades de ces cadres d'emplois.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A ou C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Président propose donc de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les postes suivants :

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste de puéricultrice territoriale permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste de puéricultrice territoriale hors classe, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'agent social territorial, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'agent social territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Et de modifier le tableau des emplois.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste de puéricultrice territoriale permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste de puéricultrice territoriale hors classe, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'agent social territorial, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'agent social territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

et de modifier le tableau des emplois,

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, dans les conditions proposées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figurent aux budgets principal et enfance de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 16/04/2025